Protocoles d'inscription et autorisations – saison 2023-2024

Section(s) concernée(s), cocher la ou les case(s) :

- ☐ Assouplissement
- ☐ Badminton
- ☐ Barre au sol
- ☐ Danse Classique
- ☐ Futsal
- ☐ Gymnastique aquatique
- ☐ Ju-jitsu
- ☐ Judo
- ☐ Junomichi
- ☐ Natation
- ☐ Ne waza
- ☐ Pilates
- ☐ Taïso
- ☐ Tir à l'arc
- ☐ Yoga

Je, soussigné·e *(nom prénom)* **:** _____

(éventuellement)
représentant légal de *(nom prénom)* **:** _____ **né·e le** _____

Adresse : _____

Téléphone(s) : _____ / _____ Mail : _____

Usage des courriers électroniques informatifs et la protection des données personnelles

• J'accepte que le secrétariat d'Inter-Activités mémorise et utilise mes données personnelles collectées lors de l'inscription afin de gérer mon adhésion et les services relatifs à celle-ci. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 23 mai 2018, l'association Inter-Activités s'engage à ne pas divulguer, transmettre, partager ces données confidentielles à quelques entités, organismes ou entreprises que ce soit.

Conditions générales d'inscription

• Je déclare avoir pris connaissance et approuvé les conditions générales d'inscription ci-dessous :

1. L'inscription s'entend pour une saison sportive du 30 septembre au 30 juin de l'année suivante.
2. Les adhérents s'engagent à respecter et appliquer scrupuleusement la réglementation sanitaire en vigueur pour la pratique sportive au moment de l'inscription et pendant la durée de la saison. Si nécessaire, ils fourniront à l'association « les documents sanitaires demandés ».
3. Dans chaque activité sportive proposée par l'association, l'adhérent prendra connaissance et mettra en application les recommandations d'hygiène, de sécurité et de discipline indiquées par les enseignants et mentionnées dans le règlement intérieur de chaque section.
4. Pour le judo, le tir à l'arc, le taïso, le ne waza, l'adhérent majeur s'engage à fournir dans la semaine qui suit son inscription un certificat médical pour l'obtention de la licence fédérale concernée.
5. Aucun remboursement d'une année en cours ne peut être exigé.
6. En aucun cas l'association ne peut être tenue pour responsable de la survenue d'événements de force majeure, de mouvements de grève ou de toute autre situation non directement liée à son activité.
7. L'association dégage toute responsabilité en cas de modifications d'horaires ou d'annulation de créneaux horaires décidées en cours de saison par la DJS de la mairie de Paris.

Inter-Activités • 9 rue Bachaumont 75002 Paris • info@inter-activites.fr • www.inter-activites.fr

8. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets de valeur dans les établissements sportifs de la mairie de Paris.
9. Le dernier élève quittant le vestiaire doit le fermer à clef et remettre celle-ci à l'enseignant.
10. En cas de non-respect des conditions d'utilisation des établissements sportifs municipaux, des conditions générales d'inscription ou du règlement intérieur des sections, l'association se réserve le droit d'exclure un adhérent (après lui avoir dûment demandé de modifier son comportement).

Autorisation de droit à l'image

• J'autorise l'association Inter-Activités Culture Sports Loisirs à utiliser à titre gracieux et pour une durée de dix ans, les photographies représentant ma personne ou celles du mineur dont le suis le représentant légal.

Inter-Activités s'engage à n'utiliser les photos entièrement ou partiellement, seules ou accompagnées d'un texte, d'une illustration ou d'autres photographies, sur tout support et notamment multimédias associant texte, son, image, qu'en accord avec les termes de la présente autorisation et exclusivement pour sa propre communication.

L'adhérent est libre de refuser cette autorisation mais s'engage à ne pas participer aux compétitions et évènements sportifs organisés par l'association ou ses partenaires. En effet, le risque d'être pris en image par des tiers pendant ces évènements festifs ne peut pas être garanti aux adhérents par Inter-Activités.

☐ Je refuse

Instructions relatives à l'accompagnement des mineurs

• Cocher ***une seule*** case :

○ J'autorise mon enfant à rentrer seul au domicile.

○ J'autorise mon enfant à se rendre seul au vestiaire après le cours. Un représentant légal ou une personne autorisée viendra le chercher au vestiaire.

○ Je souhaite que mon enfant reste dans la salle où s'est déroulé l'entraînement. Un représentant légal ou une personne autorisée viendra le chercher dans cette salle.

Les élèves mineurs ne sont pas autorisés à quitter le cours avant la fin de la séance, sauf sur présentation d'une demande écrite du représentant légal.

• J'ai bien pris connaissance de l'ensemble des dispositions figurant sur ce document au recto et au verso.

Paris, le : _____ Signature et mention « lu et approuvé » :

_____

Inter-Activités • 9 rue Bachaumont 75002 Paris • info@inter-activites.fr • www.inter-activites.fr